

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

Une session ordinaire du conseil municipal est tenue lundi le 2 décembre 2012 à l'heure et au lieu ordinaire des sessions du conseil, sous la présidence du maire René Laverdière et des conseillers suivants : Gaston Bourgault, Richard Castonguay, Myriam Bourgault, Nelson Lacroix, Brigitte Chouinard, Patrice Thériault. Dans l'assistance, 5 personnes étaient présentes.

151-11-2012

1- ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Brigitte Chouinard, appuyé par Gaston Bourgault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point varia ouvert :

- 1- Ordre du jour
- 2- Procès-verbal session régulière
- 3- Point informations
 - 3.1- Service incendie
 - 3.2- Loisirs
 - 3.3- Voirie
 - 3.4- Transport Adapté
 - 3.5- RIGD
 - 3.6- Comité touristique
 - 3.7- Salle
 - 3.8- Politique familiale
 - 3.9- Reconversion du collège
- 4- Rapport du maire
- 5- Nomination du pro-maire
- 6- Nomination du substitut du maire
- 7- Acceptation des soumissions de la réfection des fenêtres de la salle municipale
- 8- Adoption des journaux
- 9- Activités parascolaires École Secondaire La Rencontre
- 10- Adoption du code d'éthique et de déontologie des employés
- 11- Résolution relative à l'application du code d'éthique et de déontologie des employés
- 12- Adoption du budget 2012 - Transport Adapté L'Islet-Sud
- 13- Demande d'aide financière – Odyssée Appalachienne
- 14- Demande de subvention pour le camion incendie
- 15- Demande de soumissions pour la modernisation de l'éclairage des bâtiments municipaux
- 16- Demande de soumissions pour la modernisation de l'éclairage des rues
- 17- Demande de soumissions pour la modernisation de l'éclairage de la patinoire
- 18- Demande de soumissions pour refaire la toiture du collège
- 19- Dépôt des indicateurs de gestion
- 20- Analyse du rôle d'évaluation
- 21- Période de question
- 22- Acceptation des comptes
- 23- Acceptation des dépenses incompressibles
- 24- Varia
- 25- Levée

152-11-2012

2- PROCÈS-VERBAL SESSION RÉGULIÈRE

Il est proposé par Myriam Bourgault, appuyé par Brigitte Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal

de la session régulière d'octobre 2012 tel que présenté et signé par le maire René Laverdière.

3- POINT INFORMATIONS

3.1- Service incendie

Le directeur incendie souligne que nous avons débuté un projet pilote de 1^{er} arrivants avec la centrale CAUCA 9-1-1 le 2 novembre dernier.

153-11-2012

3.1.1- Nomination d'un officier

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Nelson Lacroix et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Normand Bélanger, officier du Service des Incendies de Saint-Adalbert.

3.2- Loisirs

La conseillère responsable Myriam Bourgault mentionne que les lumières seront changées et la demande de soumission sera faite au point 17 du présent ordre du jour.

3.3- Voirie

Rien à signaler.

3.4- Transport Adapté

Le budget sera adopté au point 12 du présent ordre du jour.

3.5- RIGD

La journée porte ouverte n'a pas été un grand succès pour cette année mais dans l'avenir, les gens se familiariseront avec le principe.

3.6- Comité touristique

Le conseiller représentant Gaston Bourgault donne des explications sur la prochaine édition de l'Odyssée Appalachienne.

3.7- Salle

Rien à signaler.

3.8- Politique familiale

La conseillère représentante mentionne que la Fête de l'Halloween a été couronnée d'un franc succès. Au total, environ 40 enfants accompagnés principalement d'au moins 2 personnes. Un changement doit être apporté dans le site internet puisque la fête de Noël se tiendra le samedi et non le dimanche. De plus, de faire le changement dans le comité. Les commanditaires entrent très bien jusqu'à présent.

3.9- Reconversion du collège

La directrice générale Magguy Mathault donne des explications sur le travail qui a été effectué par le comité dans le but de faire la réunion constituante en janvier 2013.

4- RAPPORT DU MAIRE

BONSOIR MESDAMES, MESSIEURS,

Tel que stipulé par la « Loi sur la fiscalité municipale », il me fait plaisir de vous présenter, à titre de maire, le rapport des activités financières de notre municipalité.

Je ferai un bref état des derniers états financiers et du rapport du vérificateur pour l'année 2011. Je donnerai également les orientations concernant le prochain budget et un retour sur le budget en cours.

Au 31 décembre 2011, lors du rapport du vérificateur, nous avons terminé l'année avec des recettes de 857 423 \$ et des dépenses de 837 953 \$. Cependant, avec l'affectation des financements et l'impact des activités d'investissements sur les activités financière, nous terminons l'année avec un surplus de 19 470 \$. Le surplus accumulé se retrouve donc à 154 414 \$.

Comme prévu, les travaux de rénovation ont été effectués au printemps. Les bureaux de la municipalité ainsi que ceux du centre de service de la Caisse populaire du Sud de l'Islet et des Hautes-Terres ont été déménagés. Nous travaillons encore avec l'architecte pour l'élaboration des plans du restaurant et de l'éventuel hébergement. En janvier, la coopérative devrait se former et ce sera autour du conseil d'administration de poursuivre le travail sur ce projet qui, je crois, tiens à cœur à plusieurs personnes de notre communauté. Je tiens à préciser, que le comité de développement est très important pour la municipalité et que de nombreuses heures de bénévolat ont été effectuées depuis plus de 2 ans déjà.

Le dossier MADA a également progressé au cours de l'année puisque le plan d'action a été déposé et accepté lors de la séance du conseil du mois d'août dernier. Guylaine Tremblay et Solange Leclerc ont même redémarré Vie Active auprès des aînés et pour l'instant, c'est un véritable succès.

Le programme TECQ 2010-2013 prendra de l'ampleur en 2013 puisque la majorité des travaux seront concrétisés en cette dernière année de projet. Les travaux effectués jusqu'à maintenant sont : le lit de drainage pour l'enlèvement des boues à la station d'épuration, la reconversion du chauffage à l'huile vers le chauffage à l'électricité ainsi que le contrat de réfection des fenêtres de la salle communautaire qui sera accepté ce soir. Il reste encore des projets à réaliser et ce sera dans le prochain mois que nous travaillerons le plan triennal pour les autres projets. Les travaux seront principalement axés sur l'efficacité énergétique.

Nous devons également poursuivre vers la future acquisition d'un camion incendie. Le schéma de couverture de risques en sécurité incendie est aussi à réviser puisqu'il est arrivé à échéance. Plusieurs membres du conseil ainsi que des pompiers ont assisté à une démonstration d'un camion incendie neuf ainsi qu'une visite des nouvelles installations de la centrale CAUCA 9-1-1. Une journée qui en a ravi plus d'un.

Pour ce qui est de l'éthique et la déontologie, dès ce soir, les employés auront, eux aussi, un code d'éthique et de déontologie à respecter. Nous avons jusqu'en décembre 2012 pour adopter celui des employés. Celui des élus avait été adopté en novembre 2011.

Je terminerai en vous disant, que le conseil actuel entame la dernière année du mandat de 4 ans qui lui avait été confié en novembre 2009. Les prochaines élections se feront à l'automne 2013 et ce sera à vous, chers citoyens, chères citoyennes à faire le choix du prochain conseil.

René Laverdière, maire

PLAN DES IMMOBILISATIONS ET LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$ ont également été déposés.

154-11-2012

5- NOMINATION DU PRO-MAIRE

Il est proposé par Brigitte Chouinard, appuyé par Richard Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Monsieur Gaston Bourgault soit nommé pro-maire en l'absence du maire René Laverdière.

155-11-2012

6- NOMINATION DU SUBSTITUT DU MAIRE

Il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par Patrice Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Monsieur Gaston Bourgault soit nommé pro-maire en l'absence du maire René Laverdière.

156-11-2012

7- ACCEPTATION DES SOUMISSIONS DE LA RÉFECTION DES FENÊTRES DE LA SALLE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le jeudi 25 octobre dernier à 15h00, au 15, rue du Collège, en présence de Maggy Mathault, directrice générale, Normand Caron, directeur des travaux publics, Marie-Josée Deschênes, architecte ainsi qu'un représentant par soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les 4 soumissions suivantes :

1. Construction Couture & Tanguay	180 671,72 \$
2. Richard Bernier Rénovation	145 730,81 \$
3. Menuiserie Delisle Inc.	110 669,19 \$
4. Const. Scierie Bernard Inc.	97 300,00 \$

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des soumissions par madame Marie-Josée Deschênes, architecte il s'avère que sur les 4 soumissions, une seule n'est pas conforme, soit celle de Richard Bernier Rénovation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brigitte Chouinard, appuyé par Nelson Lacroix et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission la plus basse conforme, soit celle de Const. Scierie Bernard Inc. au montant total de 97 300 \$ taxes incluses.

157-11-2012

8- ADOPTION DES JOURNAUX

Il est proposé par Patrice Thériault, appuyé par Richard Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les journaux 408 à 412 et ce, tel que présenté par la directrice générale Magguy Mathault.

158-11-2012

9- ACTIVITÉS PARASCOLAIRES ÉCOLE SECONDAIRE LA RENCONTRE

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Patrice Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder la somme de 700 \$ à l'école secondaire La Rencontre les frais reliés aux activités parascolaires.

159-11-2012

10- ADOPTION DU RÈGLEMENT N-171 ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

ATTENDU QUE *la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2012, crée l'obligation pour toutes les municipalité locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;*

ATTENDU QUE *la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur une décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement;*

ATTENDU QUE *conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement;*

ATTENDU QUE *l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 1^{er} octobre 2012 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue 29 octobre 2012;*

ATTENDU QUE conformément à l'article 12 de la dite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 2 octobre 2012;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Adalbert;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à une séance régulière tenue le 1^{er} octobre 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Thériault, appuyé par Myriam Bourgault et résolu que le conseil municipal ordonne et statue par le règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 OBJET

Le présent règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

ARTICLE 3 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Adalbert, joint en annexe A est adopté.

ARTICLE 4 PRISE DE CONNAISSANCE DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

Le maire reçoit l'attestation de la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Une copie de l'attestation est versée au dossier de l'employé.

ARTICLE 5 ABROGATION

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement, résolution, politique ou directive portant sur un sujet visé par le Code.

ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

Maire

D. g. et sec.-trés.

160-11-2012

11- RÉSOLUTION RELATIVE À L'APPLICATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le Règlement N-171 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Adalbert

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser le rôle du directeur général relativement à l'application de ce Code;

ATTENDU QUE le directeur général est le fonctionnaire principale de la Municipalité;

ATTENDU QU'il doit notamment assurer les communications entre le conseil, d'une part, et les autres fonctionnaires et employés de la Municipalité, d'autre part ;

VU les articles 210 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Chouinard

APPUYÉ PAR Myriam Bourgault

ET RÉSOLU :

DE MANDATER la directrice générale pour :

- recevoir toute plainte d'un citoyen ou d'un employé relativement à la conduite d'un employé de la Municipalité constituant potentiellement une contravention au Code d'éthique et de déontologie des employés;
- procéder à une enquête sommaire sur les faits allégués dans la plainte, notamment en examinant tout document pertinent et en rencontrant tout employé pouvant lui fournir un tel document ou tout autre renseignement ;

- procéder à une semblable enquête sommaire lorsqu'il constate lui-même des faits pouvant potentiellement constituer une contravention au Code d'Éthique et de déontologie des employés;
- présenter un rapport au conseil municipal afin que ce dernier prenne une décision quant à la suite des événements.

161-11-2012

12- ADOPTION DU BUDGET 2012 – TRANSPORT ADAPTÉ L'ISLET-SUD

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Richard Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Adalbert accepte les prévisions budgétaires de 170 110 \$.

162-11-2012

13- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ODYSSEE APPALACHIENNE

Il est proposé par Brigitte Chouinard, appuyé par Myriam Bourgault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière de 1 \$/ per capita pour l'organisation de l'édition 2013. Le nombre d'habitant pour l'année 2012 étant fixé à 567 selon les documents officiels de la MRC de L'Islet.

163-11-2012

14- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CAMION INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé des mesures d'aide financière dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté dont le Volet 5 – Partie B, Mise aux normes gouvernementales permettant l'acquisition d'équipements par les municipalités afin de se conformer aux normes gouvernementales notamment en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le camion incendie actuel arrive à la fin de sa durée de vie et que nous devons le changer sous peu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par Gaston Bourgault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander une aide financière au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le projet d'acquisition d'un camion incendie de la Municipalité de Saint-Adalbert dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté Volet 5 – Partie B, Mise aux normes gouvernementales et ce, au coût estimé de 350 000 \$.

164-11-2012

15- DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LA MODERNISATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Il est proposé par Richard Castonguay, appuyé par Myriam Bourgault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale Magguy Mathault à demander des soumissions pour la modernisation de l'éclairage des bâtiments municipaux. Il est également

résolu de faire la demande au programme TECQ 2010-2013 ainsi qu'au programme Hydro-Québec pour l'amélioration de l'efficacité énergétique.

165-11-2012

16- DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LA MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE DES RUES

Il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par Patrice Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale Magguy Mathault à demander des soumissions pour la modernisation de l'éclairage des bâtiments municipaux. Il est également résolu de faire la demande au programme TECQ 2010-2013 ainsi qu'au programme Hydro-Québec pour l'amélioration de l'efficacité énergétique.

166-11-2012

17- DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LA MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE DE LA PATINOIRE

Il est proposé par Brigitte Chouinard, appuyé par Gaston Bourgault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale Magguy Mathault à demander des soumissions pour la modernisation de l'éclairage des rues. Il est également résolu de faire la demande au programme TECQ 2010-2013 ainsi qu'au programme Hydro-Québec pour l'amélioration de l'efficacité énergétique.

167-11-2012

18- DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR REFAIRE LA TOITURE DU COLLÈGE

Il est proposé par Myriam Bourgault, appuyé par Patrice Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale Magguy Mathault à faire estimer les travaux et à demander des soumissions pour refaire la toiture du collège. Il est également résolu de faire la demande au programme TECQ 2010-2013 ainsi qu'au programme Hydro-Québec pour l'amélioration de l'efficacité énergétique.

168-11-2012

19- DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Patrice Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de confirmer le dépôt des indicateurs de gestion par la directrice générale Magguy Mathault.

169-11-2012

20- ANALYSE DU RÔLE D'ÉVALUATION

Il est proposé par Myriam Bourgault, appuyé par Brigitte Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reconduire le rôle pour une période de 3 ans et ce, tel que présenté par la firme SERVITECH.

21- PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques discussions sont soulevées sur le poteau qui n'a pas été enlevé à la lumière dans le village ainsi que sur les enseignes.

170-11-2012

22- ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Myriam Bourgault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des comptes au montant de 58 787.02 \$. La vérification des factures à la

pièce a été faite par le maire René Laverdière et par les conseillères Myriam Bourgault et Brigitte Chouinard. Ces dernières ont apposé leurs initiales.

171-11-2012

23- ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par Patrice Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la secrétaire à payer les dépenses incompressibles du mois.

24- VARIA

24.1- Décorations de Noël

Nous installerons les couronnes à la salle municipale et nous ferons la crèche à la base des drapeaux au collège.

172-11-2012

24.2- Changement des portes de la caserne incendie

Il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par Gaston Bourgault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire le changement des portes de la caserne afin d'augmenter l'efficacité énergétique du bâtiment.

25- LEVÉE

Il est proposé par Nelson Lacroix de lever l'assemblée à 20h30.

Maire : _____

Sec. : _____

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Adalbert, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des dépenses décrites ci-devant.

Magguy Mathault, directrice générale et sec.-trés.